REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL

D E C R E T N° 184 /PC/MDRC

LE PRESIDENT DU CONSEIL
CHEF DU GOUVERNEMENT

SUR le rapport conjoint du MINISTRE du Développement Rural et de la Coopération, et du MINISTRE des Finances, des Affaires Economiques et du Plan

VU la Constitution du 11 Janvier 1964

VU le Décret n° 33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation du Gouvernement de la République

VU le Décret n° 108/PC/MDRC du 4 Juillet 1964, portant approbation des Statuts de la SONADER.

D E C R E T E

ARTICLE PREMIER : Outre ses fonctions actuelles, Monsieur Claude MIDAHUEN, Contrôleur Financier, est désigné pour remplir les fonctions de Contrôleur d'Etat auprès du Conseil d'Administration de la Société Nationale pour le Développement Rural du Dahomey.

ARTICLE DEUX : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

Fait à COTONOU, le 18 SEPTEMBRE 1964

Par le PRESIDENT du Conseil
Le MINISTRE du Développement
Rural et de la Coopération

A. DEGBEY.

JUSTIN AHOMADEGBE TOMETIN.

Pour Le MINISTRE des Finances,
des Affaires Economiques et du Plan absent,
Le Ministre chargé de l'intérim,

M. LASSISSI

AMPLIATIONS :

PR.....	2
PC.....	5
SONADER.....	IO
MDRC.....	IO
MFAEP.....	IO
SGG.....	4
JORD.....	1